



DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016**

Le trente Mai deux mille seize à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PÈRE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire, en date du 25 Mai 2016.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, Mme Françoise VOYAU, Mme Véronique MORILLEAU, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Andrée BAUDRU, M. Samuel MORILLEAU, Mme Emeline DECORPS, M. Mathieu GRAVOUIL, M. Nicolas GAUTREAU, Mme Raymonde CHAUVET, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY, M. Pierrick MICHEL, M. Dominique BOSSARD.

Absents excusés : M. Claude GANACHAUD pouvoir à M. Nicolas GAUTREAU, M. Sébastien LOCQUET pouvoir à M. Philippe HIDROT, M. Antoine BOIXEL pouvoir à M. Karl GRANDJOUAN, Mme Marie-Line BONDU pouvoir à M. Philippe HOUDAYER, Mme Magali THOMAS pouvoir à Mme Véronique MORILLEAU.

Absente : Mme Karine BIRAUD

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Karl GRANDJOUAN est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Avril 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

DE-2016-03-04 APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

La communauté de Communes Cœur Pays de Retz (3CPR), compétente en matière d'assainissement collectif a la charge de réaliser un réseau d'eaux usées sur le village de Nozine à PORT SAINT PERE et à ce titre, le plan de zonage d'assainissement (annexé au Plan Local d'Urbanisme), doit être modifié.

Le cabinet 2LM, désigné pour nous accompagner dans l'actualisation du plan de zonage « assainissement » sur les villages de Nozine et la Charrie, a présenté en réunion de travail, un projet d'actualisation, qui a été approuvé par le Conseil Municipal en séance du 9/11/2015.

Le projet de zonage assainissement a fait l'objet d'une enquête publique, diligentée par la 3CPR, qui s'est déroulée du 8 février au 11 mars 2016 en mairie de PORT SAINT PERE.

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Nantes, a rendu le 6 avril 2016, son rapport donnant lieu à un avis favorable à l'actualisation du plan de zonage tel que



présenté dans le projet de novembre 2015. Cependant ce dernier interpelle la 3CPR, sur la faiblesse juridique que constitue l'absence d'avis de l'autorité environnementale sur cette opération.

Monsieur le Maire, rappelle, à l'ensemble des élus, les objectifs et enjeux du projet d'actualisation du plan de zonage d'assainissement :

- Redéfinir le zonage sur le village de la Charrie pour englober en zone d'assainissement collectif l'ensemble des habitations existantes.
- Zoner en assainissement collectif le village de Nozine afin de permettre la réalisation d'un réseau d'eaux usées raccordé avec le village de la Charrie, sur la station d'épuration de Saint Mars de Coutais
- Les autres dispositions du plan de zonage « assainissement » approuvé en 2010, restent inchangées

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau plan de zonage assainissement qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Pour extrait certifié conforme
A PORT SAINT PERE, le 06/06/2016
Le Maire
Gaëtan LÉAUTÉ

Signé le : 06/06/2016
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20160530-DE-2016-03-04-DE
Date de réception de l'accusé : 07/06//2016 à 09:33
Date d'affichage de l'acte : 07/06/2016

